

L'université : un lieu d'éducation, pas de répression !

Communiqué de
Solidaires Etudiant.e.s Alsace
et
Sud Education Alsace

Lu au Conseil d'Administration du 06 juillet 2021

Le 29 juin dernier, le président de l'université de Strasbourg, M. Deneken, a annoncé dans un message aux personnels qu'il avait "pris un arrêté d'interdiction des manifestations nocturnes sur le campus à compter du dimanche 4 juillet". Cet arrêté est clairement une suspension de ce qui est communément appelée franchise universitaire pendant toute la période des vacances estivales. Le Président Deneken annonce ainsi : "Les forces de l'ordre pourraient être amenées à sécuriser ce campus en mesure de prévention."

Cette décision aurait été prise à cause de manifestations nocturnes répétées depuis la fin du couvre-feu et de dégradations ayant eu lieu sur le campus central. Même si ces dégradations sont inacceptables, nous nous inquiétons du fait que la franchise universitaire soit levée aussi rapidement, nous pensons que l'université est un lieu de libération et d'éducation qui ne peut tolérer une présence policière.

Notre inquiétude se voit renforcée par le projet annoncé lors du même message par le Président Deneken : un plan d'installation de caméras de vidéosurveillance sur le campus central. Cela nous paraît à la fois dangereux, inefficace et coûteux. Dangereux car, ce ne serait pas la première fois que le prétexte de la sécurité serait utilisé pour surveiller et prévenir toute forme de mobilisation des personnels et des étudiant-e-s, inefficace car, une caméra ne saurait empêcher les dégradations, et coûteux, en matériel, en maintenance et en personnels.

De plus, M. Deneken annonce que les discussions sur ce sujet ont déjà été engagées entre la Direction Générale des Services de notre Université et les services de la préfecture. Nous appelons le Président Deneken à être plus précis sur la nature de ces discussions. Il est notamment important de savoir si les services de Police auront un accès autonome et en direct aux images captées par ces futures caméras. De manière générale, il est plus qu'important que la Présidence soit claire sur la qualité des personnes qui auront accès à ces images. Est-ce que cela sera de la prérogative exclusive du [Service de Sécurité Intérieure créé en 2018 sans consultation des instances](#) ? Est-ce que les personnels de la société privée prestataire de l'Université y auront accès ?

D'autre part, dans un contexte où les orientations financières de la présidence se traduisent au quotidien par une dégradation des moyens alloués aux missions d'enseignement et de recherche de l'Université, le coût d'une telle installation de caméras sur le campus ne peut qu'être indécent. Ces moyens seraient bien mieux utilisés dans les missions principales de l'université : l'enseignement et la recherche. Nous ne pouvons accepter que des fonds soient attribués à la vidéosurveillance, alors qu'il y a de réels besoins en terme de moyens dans la prévention et la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et homophobes. Il nous semble que la prévention notamment sur l'alcoolisme et les drogues, qui sont des problèmes présents chez les étudiant-e-s, permettrait de mieux répondre aux problèmes récemment survenus sur le campus central.

Enfin, si le Président est bien légalement le garant de l'ordre sur les campus, un tel investissement ne peut se faire sur son unique décision. Les membres du Conseil d'Administration n'ont jamais discuté de ce sujet et on découvert, via le message de M. Deneken, l'existence de ce projet bien avancé.

Alors que le candidat M. Deneken avait promis plus de démocratie et d'écoute dans la gestion de notre université, force est de constater que le président M. Deneken n'a pas changé d'une mandature à l'autre et considère toujours nos instances comme des chambres d'enregistrement de décisions déjà annoncées publiquement et pour lesquelles un travail de mise en place est déjà en cours.

